14769/12

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

QUATORZIEME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2012-2013

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 25 octobre 2012 Enregistré à la Présidence du Sénat le 25 octobre 2012

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs. Nomination de Mme Maria NORDIN SKULT, membre suédoise, en remplacement de M. Ricky IFWARSSON, membre démissionnaire



CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 10 octobre 2012 (15.10) (OR. en)

14769/12

SOC 812

NOTE POINT "I/A"

du:	Secrétariat général du Conseil		
au:	Comité des représentants permanents (1 ^{re} partie) / CONSEIL		
n° doc. préc.:	14416/12 SOC 787		
Objet:	Comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs		
	- Nomination de M ^{me} Maria NORDIN SKULT, membre suédoise, en remplacement de M. Ricky IFWARSSON, membre démissionnaire		

- Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M. Ricky IFWARSSON, membre du comité cité en objet dans la catégorie des représentants des gouvernements (Suède).
- 2. En vertu de l'article 27 du règlement (CEE) n° 1612/68 relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de la Communauté, les membres titulaires et les membres suppléants sont nommés par le Conseil.

14769/12 zin/CT/mb 1 PR

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement suédois a présenté la candidature suivante pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 24 septembre 2014:

M^{me} Maria NORDIN SKULT Arbetsmarknadsenheten Arbetmarknadsdepartementet SE-103 33 STOCKHOLM

Tél.: + 46 84 05 34 34 Fax: + 46 72 24 56 040

Courriel: maria.nordin-skult@employment.ministry.se

- 4. Par conséquent, <u>le Comité des représentants permanents</u> est invité à recommander au Conseil:
 - a) d'adopter, en point "A" de son ordre du jour, <u>la décision du Conseil</u> portant remplacement d'un membre du Comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs, dont le texte figure <u>en annexe</u>; et
 - b) de décider de faire <u>publier</u> la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

14769/12 zin/CT/mb
DG B 4A FR

DÉCISION DU CONSEIL

du ...

portant remplacement d'un membre du Comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (CEE) n° 1612/68 du Conseil du 15 octobre 1968 relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de la Communauté¹, et notamment ses articles 26 et 27,

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 4 octobre 2012², le Conseil a nommé les membres titulaires et suppléants du Comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs pour la période se terminant le 24 septembre 2014.
- (2) Un siège de membre dans la catégorie des représentants des gouvernements est devenu vacant à la suite de la démission de M. Ricky IFWARSSON.
- (3) Le gouvernement suédois a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

_

JO L 257 du 19.10.1968, p. 2.

Non encore publiée au JO.

Article premier

M^{me} Maria NORDIN SKULT est nommée membre du Comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs en remplacement de M. Ricky IFWARSSON pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 24 septembre 2014.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à

Par le Conseil Le président